



En exécution du décret relatif au parcours d'accueil pour les primo-arrivants, la Commission communautaire française lance l'appel à projets pour un BAPA.

Les politiques d'inclusion sociale visant notamment à l'accueil et l'intégration des personnes immigrées sont menées en Région Bruxelloise depuis plusieurs décennies. Le « Programme intégration-cohabitation » initié dans les années 1990 a permis de prendre en charge de nombreuses personnes et de les amener à trouver leur place dans notre société. Avec l'évolution des politiques sociales, le programme Intégration-Cohabitation a été amélioré et a donné naissance en 2004 au « Décret de cohésion sociale ». A côté du dispositif de cohésion sociale, le Parlement francophone bruxellois a adopté en juillet 2013 un décret relatif au parcours d'accueil pour les Primo-arrivants. Le collège de la COCOF a adopté en avril 2014 et en mars 2015 les arrêtés d'application de ce Décret. Cet [appel à projets](#) a pour but de mettre en place le dispositif qui visera la globalité de la problématique de l'accueil et du nécessaire travail en réseau avec des opérateurs compétents en matière d'aide sociale, d'accueil de l'enfance, de logement, de santé, etc. Le parcours d'accueil s'appuie sur un ensemble d'actions coordonnées par les bureaux d'accueil, dans le but de sensibiliser les primo-arrivants à l'égard des enjeux liés à leur insertion en Belgique, de les aider à mener leur vie en Belgique en toute autonomie et d'accroître leur participation sociale, économique et culturelle. En savoir plus sur [le site de la Cocof](#).

Documents joints

[BAPA : l'appel à projets 2015 de la Cocof](#)